

# 3.

## Distribution de produits et services financiers

---

- 3.1 Avis et communiqués
  - 3.2 Réglementation
  - 3.3 Autres consultations
  - 3.4 Retraits aux registres des représentants
  - 3.5 Modifications aux registres des inscrits
  - 3.6 Avis d'audiences
  - 3.7 Décisions administratives et disciplinaires
  - 3.8 Autres décisions
-

### 3.1 AVIS ET COMMUNIQUÉS

Aucune information.

### 3.2 RÉGLEMENTATION

Aucune information.

### 3.3 AUTRES CONSULTATIONS

Aucune information.

### 3.4 Retraits aux registres des représentants

#### Courtiers

Nom	Prénom	Nom de la firme	Date d'interruption
AL-SHAMMAA	AMEER	BLC SERVICES FINANCIERS INC.	2024-07-25
ANNANE	LYDIA	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2024-07-23
ARANAS	ALDRICH MARALIT	FONDS D'INVESTISSEMENT ROYAL INC.	2024-07-04
BISSON	NATHALIE	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2024-07-26
BLANCHETTE	ROXANE	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2024-07-19
BOUCHARD-DESROCHES	DAVE	BLC SERVICES FINANCIERS INC.	2024-07-25
BURGOYNE	LOUISE	SERVICES EN PLACEMENTS PEAK INC.	2024-05-17
CAMARA-PACHECO	PATRICIA	FINANCIÈRE DES PROFESSIONNELS GESTION PRIVÉE INC.	2024-07-19
CHAGNON	DOMINIC	SERVICES FINANCIERS GROUPE INVESTORS INC.	2024-07-24
CHAMPAGNE	KATHY	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2024-07-15
COUTURE	JONATHAN	FONDS D'INVESTISSEMENT ROYAL INC.	2024-07-10
DE PASTENA	JAMES	SERVICES D'INVESTISSEMENT TD INC.	2024-07-19
DESJARDINS	LYNDA	BANQUE NATIONALE INVESTISSEMENTS INC.	2024-07-25
DUCHESNE	JIMMY	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2024-07-24
ERSOV	ANDREA	BMO INVESTISSEMENTS INC.	2024-07-07
GILBERT	MANON	BMO INVESTISSEMENTS INC.	2024-07-26
GOMAN	ZEH MARIE SARAH SAMIRA	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2024-07-27
GOMEZ	NICOLAS	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2024-07-26
GROLEAU	JESSIKA	SERVICES D'INVESTISSEMENT BENEVA INC.	2024-07-25
HENRI	PHILIPPE	BMO NESBITT BURNS INC.	2024-07-25
HOULE	ZACHARIE CLAUDE	VALEURS MOBILIERES DESJARDINS INC.	2024-07-26

Nom	Prénom	Nom de la firme	Date d'interruption
HOUSSEINI ALPHAGA	SOULEYMANE	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2024-07-24
IMANE	FATIMA ZAHRA	BLC SERVICES FINANCIERS INC.	2024-07-27
JAUVIN	KARINE	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2024-07-22
JOLY	IAN PATRICK	RBC DOMINION VALEURS MOBILIERES INC.	2024-07-23
KABLAN	TCHOUWA MURIEL	FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.	2024-07-15
KATAROYAN	KEVORK	FOND DE GESTION TREZ CAPITAL SOCIETE EN COMMANDITE	2024-07-24
KREMASTIOTIS	LEO	BLC SERVICES FINANCIERS INC.	2024-07-22
LANOIE	NICOLAS	FONDS D'INVESTISSEMENT ROYAL INC.	2024-07-25
LAPOINTE	CELINE	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2024-07-25
LEROUX	ISABELLE	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2024-07-23
LESSARD	JADE	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2024-07-22
LUSSIER	NICOLAS	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2024-07-23
MANN-KRZISNIK	KRISTINA MONICA	FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.	2024-07-19
MORIN	HÉLÈNE	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2024-07-28
MORINVILLE	ERIC	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2024-07-22
NAGAWA	KUMARA	PLACEMENTS CIBC INC.	2024-07-19
PAQUIN	VINCENT	VALEURS MOBILIERES GROUPE INVESTORS INC.	2024-07-15
PAUL	JADE LISA	BANQUE NATIONALE INVESTISSEMENTS INC.	2024-07-22
PINARD	MARION	KALEIDO CROISSANCE INC.	2024-07-19
RANTY	ISABELLE	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2024-02-09
ROBERT	WILLIAM CHARLES	FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.	2024-07-18
SHREVES	SIDNEY ALVIN	TD WATERHOUSE CANADA INC.	2024-07-18
SIMONOVITS	JOEL	EMBARK ÉTUDIANT CORP.	2024-07-26

Nom	Prénom	Nom de la firme	Date d'interruption
SINGH JASSAL	MEHTAAB	SERVICES D'INVESTISSEMENT TD INC.	2024-07-21
ST-GEORGES	ALEX	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2024-07-23
SULLIVAN	NANTAMBU	PLACEMENTS CIBC INC.	2024-07-19
THOMAS	JONATHAN MICHEL	FINANCIÈRE DES PROFESSIONNELS GESTION PRIVÉE INC.	2024-07-12
VIGNON	OLIVIER	BMO INVESTISSEMENTS INC.	2024-07-21
ZOCCALI	MARK ALAN	TD WATERHOUSE CANADA INC.	2024-07-22

### Cabinets de services financiers

#### Sans mode d'exercice

Liste des représentants qui ne sont plus autorisés à agir dans une ou plusieurs disciplines

Vous trouverez ci-dessous la liste des représentants dont au moins l'une des disciplines mentionnées à leur certificat de l'Autorité est sans mode d'exercice. Par conséquent, ces individus ne sont plus autorisés à exercer leurs activités dans la ou les disciplines mentionnées dans cette liste et ce, depuis la date qui y est indiquée.

Représentants ayant régularisé leur situation

Il se peut que certains représentants figurant sur cette liste aient régularisé leur situation depuis la date de sans mode d'exercice de leur droit de pratique pour la ou les disciplines mentionnées. En effet, certains pourraient avoir procédé à une demande de rattachement et avoir récupéré leur droit de pratique dans l'une ou l'autre de ces disciplines. Dans de tels cas, il est possible de vérifier ces renseignements auprès d'un agent du centre de renseignements au :

Québec : (418) 525-0337  
 Montréal : (514) 395-0337  
 Sans frais : 1 877 525-0337.

Veillez-vous référer à la légende suivante pour consulter la liste de représentants. Cette légende indique les disciplines et catégories identifiées de 1a à 6a, la discipline 16a et les mentions spéciales C et E.

Disciplines et catégories de disciplines	Mentions spéciales
1a Assurance de personnes	C Courtage spécial
1b Assurance contre les accidents ou la maladie	E Expertise en règlement de sinistre à l'égard des polices souscrites par l'entremise du cabinet auquel il rattaché
2a Assurance collective de personnes	
2b Régime d'assurance collective	

2c	Régime de rentes collectives
3a	Assurance de dommages (Agent)
3b	Assurance de dommages des particuliers (Agent)
3c	Assurance de dommages des entreprises (Agent)
4a	Assurance de dommages (Courtier)
4b	Assurance de dommages des particuliers (Courtier)
4c	Assurance de dommages des entreprises (Courtier)
5a	Expertise en règlement de sinistres
5b	Expertise en règlement de sinistres en assurance de dommages des particuliers
5c	Expertise en règlement de sinistres en assurance de dommages des entreprises
6a	Planification financière
16a	Courtage hypothécaire

Certificat	Nom, Prénom	Disciplines	Date de sans mode d'exercice
123309	MATTE, ISABELLE	1a	2024-07-24
124432	MORIN, HÉLÈNE	6a	2024-07-29
125042	NICOLE, ALAIN	4a	2024-07-30
125317	OUELLET, ÉRIC	6a	2024-07-30
125817	PAQUIN, JOANNE	6a	2024-07-30
134146	VÉZINA, JOCELYNE	6a	2024-07-25
134146	VÉZINA, JOCELYNE	1a	2024-07-25
141587	LEVASSEUR, ALAIN	4a	2024-07-24
152387	BROSSEAU, LAURENT-PHILIPPE	1a	2024-07-26
152387	BROSSEAU, LAURENT-PHILIPPE	2b	2024-07-26
157215	LATULIPPE, JULIEN	3a	2024-07-29
158435	CARON, JOHANNE	4b	2024-07-29
167236	GIRARD, LINE	4a	2024-07-30
171251	HENRI, PHILIPPE	6a	2024-07-26
174755	SIMARD, VICKY	5a	2024-07-24
177029	VOULIGNY-ARCHAMBAULT, AMÉLIE	4a	2024-07-29



Certificat	Nom, Prénom	Disciplines	Date de sans mode d'exercice
182758	ROY, ANDRÉE	2b	2024-07-29
196201	LAFLEUR, CAROLINE	6a	2024-07-25
197278	VINET, VALÉRIE	1a	2024-07-26
199537	POPOVSKY, FABIAN ALBERTO	4a	2024-07-29
205388	JOLY, IAN	1a	2024-07-25
205388	JOLY, IAN	6a	2024-07-25
213410	TRUDEL, MARC-ANDRÉ	5a	2024-07-24
213431	LANDRY, MAXIME	1a	2024-07-29
215415	AOUI, HAMZA	1b	2024-07-29
221677	BRESTANSKY, WILLIAM	1a	2024-07-24
221677	BRESTANSKY, WILLIAM	2a	2024-07-24
226564	MORIN, HÉLÈNE	1a	2024-07-26
227118	ROY, AUDREY	3a	2024-07-29
229948	ALIZADEH, FARIBA	1a	2024-07-25
229948	ALIZADEH, FARIBA	2a	2024-07-25
230187	TIRDEA, VITALIE	3b	2024-07-26
230717	LAFLEUR, FRANCIS	1a	2024-07-26
239784	NDAYISENGA, DIVINE	5b	2024-07-29
241057	SERFATY, EVA	4a	2024-07-30
243931	CHAGNON, DOMINIC	6a	2024-07-26
243931	CHAGNON, DOMINIC	1a	2024-07-26
243960	DUCHESNE, MAUDE	1a	2024-07-29
245039	MONTAMBEAULT, ROSALIE	3b	2024-07-29
246981	HUREAU, ARNAUD	1a	2024-07-30
246981	HUREAU, ARNAUD	2a	2024-07-30
248755	LEGRAND, CYRIL	4a	2024-07-30
250063	DIAMANTOPOULOS, CHRISTOPHER	1a	2024-07-30
250111	LAVIGNE, JOANIE	3b	2024-07-30
250307	CELLINI, SAMUELE	1a	2024-07-25
250972	LAVIOLETTE, CHRISTIAN	3b	2024-07-29
251083	JOZWIAK, EWELINA	4b	2024-07-30
251331	MONETTE, JADE	1a	2024-07-30
251448	TCHA, ROSALIE	1a	2024-07-24
251478	LEMAY ST-MARTIN, ALEXIS	4c	2024-07-25
252369	DURANLEAU, LUDOVIC	3b	2024-07-29
252551	THIBEAULT, JONATHAN	4b	2024-07-30
253592	GAGNON BONNEAU, ANTHONY	4b	2024-07-30
254630	PAQUIN, VINCENT	1a	2024-07-25

Certificat	Nom, Prénom	Disciplines	Date de sans mode d'exercice
255429	VEILLEUX, MARC-ANDRE	3b	2024-07-30
256455	GUO, DAN	1a	2024-07-30
256520	TOPPING, NICOLAS	3b	2024-07-30
257104	ZOCCALI, MARK	6a	2024-07-25
258447	GAGNÉ, VÉRONIQUE DONGHUA	3b	2024-07-30
258602	PICKNELL, WILLIAM	5b	2024-07-30
258619	COURVILLE, ÉRIC	1a	2024-07-29
258760	DE LA CHEVROTIÈRE, FÉLIX	1a	2024-07-29
259125	PICHET, OLIVIA	3b	2024-07-30
259463	ANDREI, SILVIU ADRIAN	1a	2024-07-26
259785	SAINDON, MIKAEL	3b	2024-07-30
260081	BOUDEBBOUZE, MANEL	3b	2024-07-30
260332	GAUDREAU, KATERINE	3b	2024-07-30
260398	MARTEL, NATHAN	1a	2024-07-29
260697	LORD, ANTHONY	1a	2024-07-29
260764	DESBIENS, VERONIC	4b	2024-07-25
260808	RICHER, NATANYEL	3b	2024-07-29
261481	TABET, MICHEL	1a	2024-07-26
262170	WADI, TALAL	3c	2024-07-29
262527	DION, GHISLAIN	1a	2024-07-26
262560	ST JACQUES THERRIEN, CATHERINE	4b	2024-07-29
262751	GAUTHIER ST-PIERRE, SARAH	1a	2024-07-29
262855	ANSAH, JENNIFER KUPUALOR	1a	2024-07-26
262860	MBUYI MUNGEDI, EMMANUELLA	1a	2024-07-29
263185	BÉGIN, AMÉLIE	1a	2024-07-26
263495	STEULLET, FLORENT	5b	2024-07-30
263682	GIASSON, CAROLINE	3b	2024-07-24
263721	BOURGON, KEVIN	1a	2024-07-26
263728	ST-GELAIS, ALEXANDRE	1a	2024-07-26

### 3.5 MODIFICATION AUX REGISTRES DES INSCRITS

#### 3.5.1 Les cessations de fonctions d'une personne physique autorisée, d'une personne désignée responsable, d'un chef de la conformité ou d'un dirigeant responsable

##### Conseillers

Nom de la firme	Nom	Prénom	Date de cessation
IMBEAULT & CARON INC.	CADORETTE	JEAN-PIERRE	2024-07-26
IMBEAULT & CARON INC.	IMBEAULT	SIMON	2024-07-26
IMBEAULT & CARON INC.	IMBEAULT	SYLVAIN	2024-07-26
IMBEAULT & CARON INC.	MARQUIS	OLIVIER	2024-07-26

#### 3.5.2 Les cessations d'activités

##### Cabinets de services financiers

Inscription	Nom du cabinet ou du représentant autonome	Disciplines	Date de cessation
502117	ISABELLE MATTE	ASSURANCE DE PERSONNES	2024-07-24
504411	GÉRARD LANTEIGNE & ASSOCIÉS INC.	ASSURANCE COLLECTIVE DE PERSONNES ASSURANCE DE PERSONNES	2024-07-29
509987	LAURENT-PHILIPPE BROSSEAU	ASSURANCE DE PERSONNES ASSURANCE COLLECTIVE DE PERSONNES	2024-07-26
511481	YVAN MICHAUD	ASSURANCE DE PERSONNES	2024-07-26
512036	SERVICES FINANCIERS STEVE CYR INC.	ASSURANCE DE PERSONNES ASSURANCE COLLECTIVE DE PERSONNES	2024-07-30
602015	EMILIE VEILLEUX	ASSURANCE DE PERSONNES	2024-07-30
607813	PETER GUAY-WESTON	ASSURANCE DE PERSONNES	2024-07-26

**Radiation**

Nom de la firme	Catégorie	Date de la décision
IMBEAULT & CARON INC.	GESTIONNAIRE DE PORTEFEUILLE EN DÉRIVÉS GESTIONNAIRE DE PORTEFEUILLE	2024-07-26

**3.5.3 Les ajouts concernant les personnes physiques autorisées, les personnes désignées responsables, les chefs de la conformité ou les dirigeants responsables**
**Courtiers**

Nom de la firme	Nom	Prénom	Date
AGORA SERVICES INTERMÉDIAIRES CORP.	DAS	ARUP NARAYAN	2024-07-25
BAYCOR FINANCIAL INC.	BAKER	CAMERON	2024-07-25
GLOBEVEST CAPITAL LTÉE	ROY	ALEXANDRE	2024-07-29

**Conseillers**

Nom de la firme	Nom	Prénom	Date
BAYCOR FINANCIAL INC.	BAKER	CAMERON	2024-07-25
GLOBEVEST CAPITAL LTÉE	ROY	ALEXANDRE	2024-07-29

**Gestionnaires**

Nom de la firme	Nom	Prénom	Date
GLOBEVEST CAPITAL LTÉE	ROY	ALEXANDRE	2024-07-29

### 3.5.4 Les nouvelles inscriptions

#### Cabinets de services financiers

Inscription	Nom du cabinet	Nom du dirigeant responsable	Disciplines	Date d'émission
608678	SERVICES FINANCIERS CAROLINE MORIN INC.	CAROLINE MORIN	Assurance de personnes Assurance collective de personnes Planification financière	2024-07-24
608679	FORTUNEWISER FINANCIAL SERVICES LTD.	JIA YING WU	Assurance de personnes	2024-07-24
608681	YVAN LAPIERRE INC.	YVAN LAPIERRE	Assurance de personnes Planification financière	2024-07-25
608683	HALPENNY BENEFITS & RETIREMENT SPECIALISTS	DONALD LAMOUREUX	Assurance de personnes Assurance collective de personnes	2024-07-25
608685	9503-9152 QUÉBEC INC.	MARTIN GAGNON	Assurance de personnes	2024-07-25
608686	WESTON PLACEMENTS ET ASSURANCES INC.	PETER GUAY-WESTON	Assurance de personnes	2024-07-26
608687	SERVICES FINANCIERS EMILIE VEILLEUX INC.	ÉMILIE VEILLEUX	Assurance de personnes	2024-07-30

**3.6 AVIS D'AUDIENCES**

## RÔLES DES AUDIENCES DE LA CHAMBRE DE L'ASSURANCE DE DOMMAGES (ChAD) – AOÛT 2024

Partie intimée	N° du dossier	Membres	Date / heure	Lieu	Nature de la plainte	Type d'audition
Joey Stracuzzi	2024-02-01(C)	M <sup>e</sup> Daniel Fabien Vice-président  Mme Catherine Plante Membre  Mme Sophie Chalifour Membre	20 août 2024 À 9h30	Visioconférence  Pour le lien de connexion, contacter le greffe au :  <a href="mailto:greffe@chad.qc.ca">greffe@chad.qc.ca</a>	Exercer ses activités de manière malhonnête  Exercer ses activités de manière négligente	Culpabilité et sanction

### 3.7 DÉCISIONS ADMINISTRATIVES ET DISCIPLINAIRES

Aucune information.

#### 3.7.1 Autorité

#### DÉCISION N° 2024-OED-1040993

MONSIEUR DEVE BARTHELEMY-ANILUS  
[...]

N° client : 3001001460

---

**Décision refusant le renouvellement de votre certificat dans la catégorie de discipline de l'assurance de dommages des entreprises (courtier).  
(Article 220 de la *Loi sur la distribution de produits et services financiers*, RLRQ, c. D-9.2)**

---

L'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») est l'organisme qui administre l'ensemble des lois régissant l'encadrement du secteur financier au Québec, notamment la *Loi sur la distribution de produits et services financiers*, RLRQ, c. D-9.2 (la « LDPSF »). L'article 184 de la LDPSF précise que cet organisme a pour mission de veiller à la protection du public.

Dans le cadre de cette mission, l'article 220 de la LDPSF prévoit que : « *L'Autorité peut, pour une discipline, refuser de délivrer ou de renouveler un certificat ou l'assortir de conditions ou de restrictions si elle est d'avis que celui qui le demande ne possède pas la probité nécessaire pour exercer des activités dans une telle discipline (...)* ».

1. Deve Barthelemy-Anilus (le « Représentant ») demande le renouvellement de son certificat dans la catégorie de discipline de l'assurance de dommages des entreprises (courtier).
2. Dans le cadre de l'analyse de cette demande, l'Autorité a constaté que le Représentant a fait l'objet d'un congédiement par le cabinet BFL Canada Services de risques et assurances inc. (« BFL ») en date du 18 avril 2023.
3. L'Autorité a procédé à une analyse du dossier du Représentant afin de déterminer s'il y a lieu ou non de refuser le renouvellement de son certificat en vertu de l'article 220 de la LDPSF.



**FAITS CONSTATÉS**

4. Le 18 avril 2023, l'Autorité recevait un *Formulaire de retrait de représentant* à l'égard du Représentant de la part de BFL.
5. Il appert de ce formulaire que le Représentant a été congédié [...].
6. Il ressort des informations complémentaires reçues de la part de BFL que :
  - [...]
  - [...]
  - [...]
  - [...]
  - [...]

**VERSION DES FAITS DU REPRÉSENTANT**

7. L'Autorité a demandé sa version des faits au Représentant. Ce dernier explique ceci :
  - La raison de la fin de son emploi auprès de BFL est un différend avec [...].
  - Les ressources humaines de BFL ont été mises au courant de la situation et elles l'ont « laissé partir » avant qu'il ne puisse régler le tout avec eux.
  - La situation a été réglée par une entente [...].
  - Le Représentant estime que la protection du public n'est pas compromise par sa situation, car les événements se sont déroulés en dehors de son travail de courtier commercial, dans un cadre personnel. Il considère ainsi avoir la probité nécessaire pour exercer des activités de représentant malgré ces événements.

**PRÉAVIS ET OBSERVATIONS REÇUES**

8. Dans ce contexte, le 15 mai 2024, l'Autorité transmettait au Représentant un préavis à une décision en vertu de l'article 5 de la Loi sur la justice administrative, RLRQ, c. J-3 (la « LJA »).
9. Dans son préavis, l'Autorité donnait au Représentant l'opportunité de lui transmettre ses observations par écrit, au plus tard quinze jours suivant la réception du préavis.
10. L'Autorité a reçu du Représentant des observations le 30 mai 2024 et en a tenu compte pour prendre sa décision. Le Représentant mentionne notamment ceci dans ses observations :

- Il reconnaît pleinement les erreurs l'ayant mené à son congédiement. Il mentionne avoir entrepris une introspection et une profonde réflexion sur ses actions passées. Il comprend l'importance de l'intégrité à avoir en tant que courtier et a pris connaissance de l'éthique professionnelle à avoir dans son ensemble afin de s'assurer de bien comprendre ses obligations en tant que courtier en assurance.
- Il est pleinement conscient de la perception sur sa propre réputation auprès de ses pairs, mais aussi sur la confiance que doit avoir le public envers les courtiers en assurance.
- Il mentionne que son travail n'a jamais affecté la confiance du public.
- Étant dans la profession depuis neuf ans, il s'engage fermement à regagner cette confiance auprès de l'Autorité en ayant un comportement irréprochable comme individu représentant la profession de courtier et à avoir une pratique éthique personnelle sans faute. Il est également prêt à accepter toutes conditions ou restrictions supplémentaires.

## ANALYSE

11. L'Autorité a étudié attentivement les observations présentées par le Représentant et l'ensemble des faits au dossier.
12. La probité est une qualité morale de droiture, de bonne foi et d'honnêteté qui se manifeste par l'observation rigoureuse des règles morales et des principes de la justice.
13. Il est primordial pour un représentant certifié dans le domaine des services financiers de maintenir en tout temps cette probité. Il s'agit d'une qualité essentielle que doit détenir toute personne ou entité œuvrant dans ce domaine.
14. L'Autorité est par ailleurs justifiée de considérer l'ensemble des agissements d'un représentant pour rendre sa décision à cet égard.
15. L'Autorité considère que les événements qui ont mené au congédiement du Représentant sont des gestes très graves et préoccupants. Il ne s'agit pas de comportements dont on est en droit de s'attendre d'un représentant dans le domaine des services financiers.
16. Il appert que le Représentant a [...].
17. Il ne pouvait ignorer que ses agissements étaient frauduleux.
18. Dans ses observations, le Représentant admet avoir commis les gestes reprochés et s'engage à avoir un comportement irréprochable à titre de représentant du domaine des services financiers.

19. L'Autorité rappelle qu'elle a pour mission de protéger le public et les consommateurs et que, dans le cadre de sa mission, elle doit favoriser la confiance des personnes et des entreprises à l'égard notamment, des représentants et autres intervenants qui œuvrent dans le secteur financier.
20. Les manquements reprochés au Représentant vont au cœur même de la profession. [...].
21. [...], cela ne minimise pas la gravité des gestes posés. D'ailleurs, l'Autorité tient à souligner que [...].
22. L'Autorité est d'avis que les manquements qui sont reprochés au Représentant affectent gravement sa probité, démontrent qu'il n'a pas le comportement attendu d'un représentant du domaine des services financiers et donc, que la protection du public est gravement à risque.

## DÉCISION

En vertu des éléments mentionnés précédemment, l'Autorité considère que le renouvellement du certificat du Représentant dans la catégorie de discipline de l'assurance de dommages des entreprise (courtier) doit être refusé puisque celui-ci ne possède pas la probité requise à cette fin.

Considérant l'article 184 de la LDPSF;

Considérant l'article 220 de la LDPSF;

Considérant les articles 5 de la LJA;

Considérant l'ensemble des faits et les observations reçues du Représentant;

Considérant l'acte d'autorisation de signature de certains actes, documents ou écrits pris en vertu de l'article 24.1 de la *Loi sur l'encadrement du secteur financier*, RLRQ, c. E-6.1 et les pouvoirs délégués conformément à l'article 24 de cette même loi.

Considérant la protection du public;

Pour ces motifs, il convient pour l'Autorité :

Refuser le renouvellement du certificat du Représentant dans la catégorie de discipline de l'assurance de dommages des entreprises (courtier).

La décision prend effet immédiatement et est exécutoire malgré toute demande de révision éventuelle.

Fait le 18 juillet 2024.

Christian Beaulieu

Directeur principal des opérations d'encadrement de la distribution

### 3.7.2 TMF

Les décisions prononcées par le Bureau de décision et de révision sont publiées à la section 2.2 du bulletin.

### 3.7.3 OAR

**Veillez noter que les décisions rapportées ci-dessous peuvent faire l'objet d'un appel, selon les règles qui leur sont applicables.**

#### 3.7.3.1 Comité de discipline de la CSF

Aucune information.

#### 3.7.3.2 Comité de discipline de la ChAD

Aucune information.

#### 3.7.3.3 OCRI

Aucune information.

#### 3.7.3.4 Bourse de Montréal Inc.

Aucune information.

### 3.8 AUTRES DÉCISIONS

Aucune information.